



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

1. Lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 1^{er} juin 2017, le Conseil municipal a adopté les règlements numéros 797, 534-6 et 785-1 intitulés :
 - **Règlement numéro 797 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tel qu'adopté par la Ville de Montréal sous le numéro 04-047 afin d'assurer la conformité du règlement au schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal (concordance) et de remplacer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Nord**
 - **Règlement numéro 534-6 modifiant le règlement de construction numéro 534 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue afin d'assurer la conformité du règlement au schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal (concordance)**
 - **Règlement numéro 785-1 modifiant le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 785 afin d'assurer la conformité du règlement au schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal (concordance)**

2. Le Comité exécutif de l'Agglomération de Montréal a délivré, le 28 juin 2017, le certificat de conformité à l'égard de ces règlements en vertu de la résolution CE17 1150. Ils sont donc réputés conformes aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire.

Ces règlements entrent en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité à leurs égards, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A19.1).

3. Ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal de 8 h à 16 h 30, du lundi au jeudi et de 8 h à 12 h le vendredi. Des copies de ceux-ci peuvent être délivrées à la suite du paiement des frais fixés par le Conseil.
4. Un résumé du règlement numéro 797 suivra dans un avis public ultérieur.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 29 juillet 2017.

Me Catherine Adam
Greffière